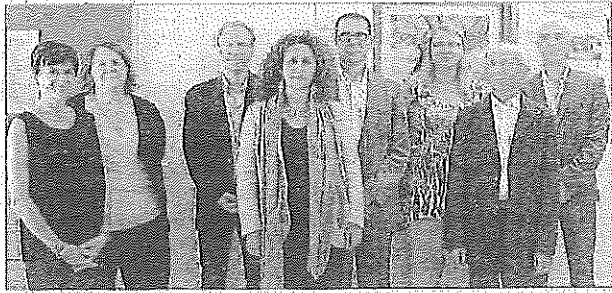


## Améliorer la réinsertion des détenus



La convention a été signée mardi dernier au centre équestre de Puygiron.

Aménager les peines de prison pour faciliter la réinsertion. C'est l'un des objectifs de la convention signée mardi au centre équestre du Jabron. La directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires, Mme Hanicot, la directrice de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Drôme, Nadia Zeghmar, Francis Bacquet, directeur du centre équestre, et les différents directeurs des services pénitentiaires de Drôme-Ardèche, ont en effet conclu une convention de placement à l'extérieur de jeunes détenus de la maison d'arrêt de Valence. Cette convention marque la suite logique d'un partenariat d'un an avec le centre équestre, qui s'exprimait sous la forme de conventions individuelles de placement.

Dans une optique de diversification des modes d'exécution de la peine, le placement extérieur est une forme alternative d'aménagement de peine. Le centre, dès novembre, accueillera simultanément 5 détenus. Des jeunes âgés de 18 à 25 ans bénéficient de ce placement. Cette démarche intègre l'objectif de ne pas faire la totalité de sa peine en cellule, les peines servant à aider les personnes à sortir de la délinquance. Le placement, qui dure en moyenne 3 mois, leur apporte un soutien social complémentaire qu'ils n'ont pas forcément en prison. Au travers de nouvelles formes d'accompagnement, comme la médiation animale avec les chevaux, le centre équestre offre aux jeunes une opportunité peu conventionnelle de non-récidive voire de sortie de la délinquance. Ils seront, grâce à leur travail, con-

frontés à eux-mêmes, à leurs responsabilités, à la vie et le travail en groupe, parfois même à la gestion de la solitude. Et ils devront, peut-être pour la première fois, rendre des comptes à des personnes qui comptent vraiment sur eux.

L'un des buts étant qu'après leur placement, les jeunes intègrent un chantier d'insertion, une des associations du centre a d'ailleurs permis à 56 personnes en difficulté d'intégrer deux chantiers en 2014.

Le centre, qui depuis sa création prône des valeurs d'échanges, de partage, de mixité, n'accueille pas seulement des détenus, il reçoit différentes personnes en difficulté, par exemple certains jeunes de CER (centre éducatif renforcé) en bénéficient.

La diversité est un moteur de ce projet « on ne veut pas créer un ghetto », l'objectif étant que toutes personnes d'horizons différents puissent vivre ensemble, « avoir différents publics c'est ce qu'on souhaite » explique Mme Hanicot. C'est une « deuxième chance » pour les jeunes, « il faut qu'ils puissent rebondir ».

Malgré l'apparente liberté que peut offrir le centre, les jeunes n'en restent pas moins des détenus placés sous contrôle continu, « nous sommes très exigeants » rappelle Alain Montigny, directeur des SPIP (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation) de l'Ardèche et de la Drôme.

Une belle initiative qui rappelle que « la société a la responsabilité de les réinsérer dans un dispositif de droit commun », ont rappelés les intervenants.

LTRA268U1048